

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017
DE 10 H00 à 12 H 00**

Délibération n° 2017 – 35



Objet : Recrutement d'un Chargé de Mission Administrateur Système

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 21 Décembre 2017,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2017 – 01 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Vu la délibération 2017 - 22 en date du 16 juin 2017 portant sur l'actualisation du tableau des effectifs,

Vu l'avancée sur le projet de Centrale passpass dont la mise en exploitation est graduelle depuis la livraison de la phase 1 au 13 mars 2017,

Considérant la mise en service présente et future des fonctionnalités croissantes de la Centrale passpass, tenues à ce jour par l'industriel Conduent-Xerox et transférables au SMIRT dès 2018, notamment sur l'administration système et la gestion réseautique,

Considérant les moyens humains nécessaires à l'exploitation de la Centrale passpass dont les missions sont regroupées sous l'appellation « gestionnaires passpass », et détaillés dans la fiche informative annexée,

Considérant l'intérêt économique et financier d'internaliser la mission d'administration système et réseautique et d'accroître ainsi les compétences internes du SMIRT en ce domaine,

DECIDE

- De créer un emploi permanent de chargé de mission « administrateur système et réseautique » de catégorie A,



- De recruter cette personne en tant que fonctionnaire du corps des attachés des ingénieurs ou des techniciens le cas échéant, ou en tant que contractuel, considérant la nature des fonctions et les besoins du service, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par la loi (article 3.3.2 loi du 26 janvier 1984),

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

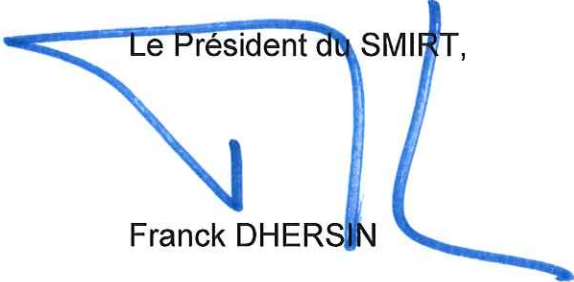
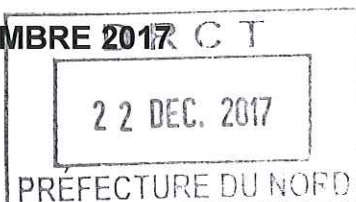
Le Président du SMIRT,

Franck DHERSIN

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMIRT AU 21 DECEMBRE 2017 C T

Annexe 1 à la délibération 2017 - 35



POSTE	GRADE	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL	STATUT AGENT
Filière administrative						
Une assistante de direction	Adjoint(e) Administrative 2ème cl	C	1	1	complet	Titulaire
Un gestionnaire administratif et financier	Rédacteur Principal 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Deux chargés de Mission expert (Chargés d'études)	Attachée	A	2	2	complet	Titulaire dont 1 titulaire stagiaire
Un Directeur(trice)-Adjoint(e)	Directeur (trice) Territorial	A	1	1	complet	Titulaire
Filière Technique						
Un Directeur	Ingénieur en Chef cl normale	A	1	1	complet	Contractuel
Un chargé de Mission expert (Chargé d'études)	Ingénieur	A				Contractuel
Un chargé de mission Administrateur système	Ingénieur ou Attaché ou Technicien	A ou B	1	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (article 3.3.2)
TOTAL			8	7		

Correspondance administrative : SMIRT - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : berangere.courty@smirtnpdc.fr - téléphone : 03 20 14 62 00